



**Centre Communal d'Action Sociale**  
**Procès-verbal**  
**Du Conseil d'Administration**  
**Du Vendredi 14 octobre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze octobre à 17h30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le 5 octobre 2022, se sont réunis Salle des Commissions à Dreux, sous la présidence de Monsieur Mounir CHAKKAR.

**Présents :** Mounir CHAKKAR, Silvia COUSIN, Carine GENTIL, Valérie VERDIER, Nadine CHOLIN, Régine-Françoise MAILLET, Nadine TOUTAIN.

**Excusés :** Pierre-Frédéric BILLET (pouvoir à M. CHAKKAR), Yucel KISA, Christine PICARD, Caroline VABRE, Sophie WILLEMIN, Isabelle ANTORE, Frédérique GASSE, Jacqueline RUAULT, Marie-Christine RUTKOWSKI, Jacques DAUTREME.

Madame CABRITA, Directrice du CCAS, a été désignée comme Secrétaire.

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation de l'ordre du jour,
2. Ratification du compte-rendu du Conseil d'Administration du 30 juin 2022,
3. Compte-rendu des décisions prises par le Vice-Président en application de l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
4. Compte-rendu des décisions prises par la Commission Permanente en application de l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
5. Affectation du résultat de fonctionnement 2020 - Budget annexe - Service d'Aide A Domicile,
6. Décision modificative n°3 - Budget Principal - Centre Communal d'Action Sociale,
7. Décision modificative n°2 - Budget Annexe - Service d'Aide A Domicile,
8. Décision modificative n°1 - Budget Annexe - Service de Soins Infirmiers A Domicile,
9. Décision modificative n°2 - Budget Annexe - Résidence Autonomie La Vaumonnaie,
10. Décision modificative n°1 - Budget Annexe - Forfait Soins Courants,
11. Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres,
12. Désignation des membres de la Commission Permanente,
13. Taux de rémunération des agents vacataires : mise à jour,
14. Communications diverses.

**Le Conseil d'Administration ne peut délibérer valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.**

**Vu l'absence de quorum constatée après avoir procédé à l'appel des membres à 17h30, la séance du Conseil d'Administration du 14 octobre 2022 ne peut se tenir.**

**Par conséquent, une nouvelle convocation sera adressée. Lors de cette nouvelle séance, le Conseil d'Administration délibérera valablement sans condition de quorum.**

La séance est levée à 17h45.

**Pour le Président**  
**Par délégation de signature**  
**Le Vice-Président du CCAS**

**Mounir CHAKKAR**



**La secrétaire de séance**  
**Directrice du CCAS**

**Cécile CABRITA**